

Groupe de travail constitué de Michel Beaumont, Jean Luc Preteseille, Régis Hardouin, Philippe Brisemeur, Marc Lacaze, Claude Rousselot, Florian Roquinarç'h et Christophe Lachaise

Validation par le conseil d'administration du 11/09/2025

Associations en difficultés = société en danger !

A l'heure où le fait associatif incarne une des expressions les plus vivantes de l'intérêt général, la fragilisation des associations menace la construction d'un nouveau contrat social : solidaire, écologique, soutenable et résilient.

Préalable

Écopôle CPIE Pays de Nantes a ouvert une réflexion sur les « associations en danger » suite à quelques exemples d'associations de son réseau confrontées à de grandes difficultés (La ressourcerie de L'Île, Stations Services, Place au vélo, T' Cap et quelques autres).

Écopôle a amorcé le travail lors de son assemblée Générale du 18 avril 2024 en proposant un atelier sur cette thématique.

Puis, notre association a poursuivi la réflexion en créant un groupe de travail pour proposer un réel éclairage sur le sujet aux membres du conseil d'administration et plus largement aux membres du réseau de l'environnement. Les travaux de ce groupe de travail ont permis la réalisation d'une enquête, présentée lors de l'AG 2025 [\[1\]](#), et l'écriture de cette note d'éclairage.

Contexte :

« Les associations nous semblent davantage reconnues par leurs savoir-faire que pour leurs raisons d'être. »

Cette phrase ouvre la réflexion d'Écopôle, qui souhaite au contraire remettre au centre ce que sont les associations : des actrices de l'intérêt général, en partage avec les pouvoirs publics.

Pour nourrir cette analyse, Écopôle s'est appuyé sur plusieurs ressources : l'Observatoire des citoyens [\[2\]](#), l'Observatoire des associations [\[3\]](#), une étude sur la marchandisation du secteur associatif [\[4\]](#), ainsi qu'un rapport du CESE sur leur financement [\[5\]](#). Un questionnaire a également été mené auprès du réseau de l'environnement pour recueillir des données concrètes sur la situation locale, notamment dans l'agglomération nantaise.

Le monde associatif, fort de 1,3 million d'associations en France, dont plus de 80 000 en Pays de la Loire et environ 9 000 à Nantes, est directement concerné. Ces structures sont pourtant essentielles : elles protègent les communs [\[6\]](#), renforcent le lien



social et portent des missions dans des domaines clés comme la culture, l'écologie, le sport, la jeunesse ou encore l'éducation populaire.

De plus, les associations emploient 7,2 % des travailleurs (1,8 millions de personnes), leur activité représente un budget de l'ordre de 113 milliards d'euros, et elles contribuent pour 3,3 % au PIB (Viviane Tchernonog – chargée de recherche au CNRS dans l'analyse économique des associations). Les associations c'est également 13 millions de bénévoles engagés.

Les dangers qui pèsent sont multiples : sociétal, politique, économique. Ils se traduisent par une marchandisation croissante du secteur associatif, une dilution de la notion d'intérêt général dans les logiques de projet, et un affaiblissement de la qualité du lien entre État, les collectivités et le tissu associatif. In fine, c'est un fossé qui se creuse entre décideurs et concitoyens.

La décision récente du Conseil Régional des Pays de la Loire de réduire unilatéralement et drastiquement les budgets culture et sport en est un exemple. Cela a été un signal d'alarme fort, révélateur d'un phénomène systémique plus large.

L'alerte est claire : « Menacer l'État de droit, c'est menacer la démocratie », peut-on entendre notamment de la part de plusieurs organisations (SOS Racisme, France Terre d'asile, la Ligue des droits de l'Homme, la Cimade, SOS Homophobie, Oxfam, Greenpeace, la CGT, Solidaires) qui appellent à se mobiliser pour affirmer cet État de droit. Car quand un gouvernement impose ses décisions sans majorité^[7], ou refuse de gouverner avec une coalition arrivée en tête aux législatives de 2024, que la justice est attaquée après avoir condamné des responsables politiques, cela montre que notre système démocratique est en danger, et c'est bien l'État de droit qui vacille !

À travers ce constat, Écopôle appelle à préserver le fait associatif comme pilier fondamental de la société, porteur de solidarité, de fraternité et de résilience face aux dérives d'une société (con)centrée sur les intérêts privés et marchands.

1ère partie : Liberté, démocratie, intérêt général

Nous l'avons évoqué, les associations jouent un rôle crucial dans la défense de l'intérêt général, pour faire vivre la démocratie. Mais aujourd'hui, elles sont confrontées à de nombreux défis.

Les associations, avec leurs projets, ont un rôle essentiel à jouer. Fédératives par essence, elles ont pour mission de maintenir un tissu social, éducatif, sportif, environnemental... solide. Encore faut-il qu'elles soient en mesure de le faire ! Aujourd'hui elles font face à de nombreux obstacles qui mettent en péril leur liberté d'action (Contrat d'Engagement Républicain – CER, par exemple)^[8] et leur capacité à fonctionner en cohérence avec leur raison d'être, au gré des subventions qui se réduisent ou disparaissent. On peut dire que les associations cumulent les difficultés !

1. Les associations au cœur de l'intérêt général

En 2021, Arnaud Trenta écrivait dans la Tribune Fonda n° 40 que les associations sont « situées à la charnière entre l'espace privé et l'espace public, les associations favorisent la mise en lien des individus et la mise en lumière des problèmes qu'ils peuvent rencontrer. »

Et c'est bien en cela qu'elles peuvent avoir un rôle fort dans la Cité. Être charnière entre l'espace privé et l'espace public et sur la mise en évidence des dysfonctionnements.

Grâce à leur positionnement singulier, les associations transforment les besoins individuels en causes collectives et servent de lien entre les citoyens et les responsables politiques... Cette posture est majeure pour ce rôle favorable à l'intérêt général et la cohésion de nos sociétés.

Pour illustration, les problèmes comme le chômage, l'environnement, la santé ou les violences de classes sont relayés et mis en lumière par la mobilisation des structures associatives.

Les associations s'impliquent également dans les politiques publiques, sur le territoire rural ou urbain, en apportant une vision citoyenne aux décisions territoriales prises par les élus. Elles constituent un ensemble d'acteurs publics essentiels. Mobiliser, collaborer, révéler, ce sont des piliers essentiels à la stabilité de notre démocratie.

2. Liberté associative : l'étau se resserre !

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER[\[9\]](#)) est un document obligatoire pour les associations qui sollicitent une subvention publique ou une demande d'agrément par l'État[\[10\]](#). Il a été instauré par la loi du 24 août 2021[\[11\]](#), dans un contexte de lutte contre le séparatisme et les atteintes aux valeurs de la République. Respecter la Constitution, les lois et ne pas remettre en cause la forme républicaine de l'État, on ne peut que plébisciter un tel contrat !

Oui, mais en réalité, de nombreuses associations écologiques majeures estiment que ce contrat pose problème et soulèvent des inquiétudes, exprimant leurs craintes lors de débats publics.

Certains points sont vivement contestés notamment par les associations représentatives des sujets environnementaux ou d'autres plus militantes. Ainsi le Mouvement Associatif, qui regroupe de nombreuses associations, s'inquiète sur le fait que « le CER confère à l'administration un pouvoir d'interprétation et de sanction très large, sans information claire sur les voies de recours pour les associations mises en cause »[\[12\]](#).

Certaines associations écologistes ou militantes ont dénoncé un usage politique du dispositif. Ces associations pourraient être sanctionnées pour des actions jugées "contraires aux valeurs républicaines". Plusieurs d'entre elles, craignent que le CER les pénalisent au prétexte que leurs actions seraient contraires aux valeurs républicaines, limitant ainsi leur capacité à exprimer des opinions divergentes ou à critiquer les politiques publiques. Alternatiba[\[13\]](#), la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) et le Planning Familial ont témoigné des tensions générées par le CER, soulignant que ce contrat est utilisé pour limiter la liberté d'expression et d'interpellation des associations.[\[14\]](#)

En mars 2022, vingt-cinq associations ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre le CER, estimant que ce contrat pouvait être détourné à des fins politiques pour sanctionner des associations critiques envers le gouvernement.[\[15\]](#)

Le Mouvement Associatif de Bretagne a alerté sur le fait que le CER menace les libertés d'expression et d'interpellation des associations, limitant leur capacité à faire vivre le débat public.[\[16\]](#)

2ème partie : transformation des modes de financement

Suite à ce premier chapitre, les constats sur la pérennité du tissu associatif français sont déjà préoccupants avec leur liberté d'action malmenée. S'ajoute à cette difficulté les modes de financement qui se modifient : mise en concurrence, baisse des subventions publiques et baisse du nombre de salariés et de bénévoles.

Les contraintes budgétaires de l'État et des collectivités territoriales, entraînent une baisse des financements de type subventions. Par ailleurs, le cadre juridique alourdi d'un côté et la surinterprétation de la réglementation pour justification des modes d'attribution de l'autre, entraînent la baisse des financements des associations par subvention.

Accentué par les logiques de concurrence impulsées par l'Union européenne, ce modèle contribue à restreindre le recours aux subventions traditionnelles, en favorisant plutôt des appels à projets ou des marchés publics, perçus comme plus compatibles avec les principes européens de concurrence libre et non faussée.

Les associations du réseau de l'environnement questionnées via l'enquête abordée précédemment ont bien identifié que le déclin des subventions accentue périodiquement leur fragilité financière, mais surtout, réduit leur autonomie et leur capacité à affronter les transformations à venir.

1. Le modèle de l'appel à projet

Concrètement, le financement des associations est depuis plusieurs années dans une phase de transformation structurante qui vise à remplacer les subventions par des appels à projets bien souvent de courte durée. Ce glissement des subventions vers les appels à projets entraîne une mise en concurrence des structures et un formatage, voire un appauvrissement des actions selon les priorités politiques locales. Ainsi, les associations vont s'écarter progressivement de leur cœur de mission pour s'adapter aux demandes de l'État et des collectivités territoriales, s'éloignant ainsi de leurs publics cibles et risquant de perdre des bénévoles et leurs publics qui n'y trouvent plus leur compte.

Ce nouveau modèle a pour conséquence de minimiser l'importance de l'intérêt général des associations et de les diriger vers des considérations de rentabilité, favorisant une logique de réduction des coûts. Avec un autre effet : l'augmentation de la dépendance au contexte économique local. Au détriment de la subvention qui, garantit la reconnaissance de l'intérêt général, la liberté d'initiative et l'ancrage social des projets.

Autre difficulté, les dossiers de soumission devenant de plus en plus complexe à monter, seuls les structures disposant de compétences solides (pour la plupart professionnelles) peuvent suivre, au risque d'épuiser ou d'exclure les moins expertes. D'autant que ce temps dédié à ces dossiers, diminue le temps de réflexions pour les projets associatifs privant, de fait, les associations d'une évolution à l'écoute de la transformation de la société civile.

C'est une difficulté pour les bénévoles qui peut entraîner du désengagement et la baisse de leur motivation ou tout simplement de leur nombre.

C'est pourquoi, les commandes publiques peuvent instrumentaliser les associations pour mettre en œuvre des politiques publiques au détriment de l'objet même du projet de l'association.

Les associations sans salariés semblent avoir des préoccupations différentes. Elles se situent moins dans le domaine politique. Elles ont globalement des bonnes relations avec leurs collectivités. Leurs besoins sont plus limités, même si elles manquent globalement de moyens financiers.

Si ces associations participent de l'intérêt général, les difficultés sont plutôt de nature opérationnelles ou sur les aspects de gouvernance (maintien des ressources et compétences bénévoles, pour assurer les missions, compétences comptables, numérique, de communication, gestion administrative, rédaction de documents, etc.).

Pour elles, c'est un peu double peine :

- difficultés de plus en plus prégnantes pour obtenir des subventions,
- et manque de compétences pour répondre aux appels à projets.

2. Les emplois aidés

"[...] depuis plusieurs décennies, les pouvoirs publics se déchargent progressivement sur les associations d'un nombre toujours plus important de missions d'utilité sociale, sans que les financements soient proportionnels à ces transferts de charge. L'une des méthodes utilisées pour réduire les coûts engendrés par cette quasi délégation de service public a été d'encourager l'essor des contrats aidés dans le secteur associatif" : c'est un rapport du sénat qui le disait le 21 février 2018[\[17\]](#).

Les emplois aidés ont permis de rendre solvables certains besoins d'utilité publique qui n'étaient auparavant pas financés.

En 2025, entre 30 000 et 35 000 salariés pourront être couverts (nouvelles embauches et renouvellements cumulés). À titre de comparaison, le budget voté en 2012 incluait le financement de 440 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). En 13 ans le nombre d'emplois aidés a donc été divisé par plus de 10[\[18\]](#).

La suppression progressive des emplois aidés fragilise profondément les associations, parce que ces contrats permettaient d'assurer des missions essentielles mais également pour tester de nouveaux projets ou services sans mettre les finances de l'association en tension.

Leur disparition entraîne une perte d'agilité, une baisse de l'emploi salarié et une tension accrue sur la trésorerie. De nombreuses petites structures, déjà dépendantes du bénévolat, peinent à compenser ce retrait. À terme, c'est tout un pan de l'innovation sociale et de l'intérêt général qui s'en trouve menacé.

Il en découle une forme de « gestionnarisation » et une course incessante aux financements de court terme qui pèsent sur la liberté d'action, l'indépendance ainsi que sur l'engagement des bénévoles.

Le regard commun entre le monde politique et le monde associatif s'est progressivement brouillé, le domaine économique l'emportant sur le regard social, d'où une augmentation des inégalités y compris sur notre territoire. Le monde associatif n'est pas en concurrence avec le monde politique mais c'est bien une convergence de vues qui fait société. Sur le plan économique, le monde associatif fonctionne avec de nombreux salariés, qui sont des professionnels, en apportant de la valeur ajoutée sur son territoire d'intervention. L'enjeu à venir reste bien à confirmer le rôle majeur et la place du monde associatif dans la société et de bien protéger son modèle avec un meilleur équilibre entre la vision économique et d'intérêt général.

Des pistes en quelques points :

- *Sécuriser la notion de pluri-annualité des subventions en contraignant le respect des engagements lors de conventions pluriannuelles*
- *Rechercher de nouvelles ressources en s'inspirant de modèles hybrides qu'ils soient privés (augmentation des cotisations, recherche de mécènes, vente de biens et services) ou publiques (réponses aux commandes publiques)*
- *Acquérir de nouvelles compétences pour gérer les associations de manière dynamique et en prenant mieux en compte les transformations de la société*
- *Valoriser le bénévolat dans les apports en fonds propres. Afin de pallier l'insuffisante connaissance de la contribution socio-économique du monde associatif*
- *Privilégier la coopération avec d'autres acteurs associatifs et si possible rejoindre un ou plusieurs réseaux.*

3eme partie : La gouvernance et le projet associatif, rien que le projet asso !

Si l'on reprend les résultats de notre enquête[\[19\]](#), la gouvernance des associations repose principalement sur des modèles traditionnels, même si certaines expérimentent des formes plus inclusives et participatives.

Leur raison d'être est claire : elles œuvrent pour une transformation des territoires, portée par des valeurs de solidarité, d'écologie et d'inclusion. De la renaturation urbaine à la mobilité douce, en passant par le réemploi et la culture, elles développent des initiatives concrètes pour une société plus résiliente et solidaire.

1. Redéfinir la gouvernance associative à l'heure de la fragilisation des structures

Les chapitres précédents soulignent les menaces sur la liberté associative, la fragilisation financière des associations et la tension potentielle qui peut en découler entre bénévolat et professionnalisation. Cela doit interroger directement la gouvernance interne des associations.

Plusieurs études récentes soulignent ce constat.

Dans son rapport d'activité 2023, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC)[\[20\]](#) a lancé un chantier intitulé « Rendre le Collectif plus collectif » pour ré-ancrer ses décisions dans une démarche ouverte, avec la création de « journées de saison » où membres et partenaires évaluent les orientations (associations-citoyennes.net). Cette pratique montre qu'il est possible d'ouvrir des espaces pérennes de délibération, incarnant des formes de gouvernance alternatives, proches de la sociocratie.

Dans une étude de 2003, d'autres proposent une approche relationnelle de la gouvernance, en soulignant que les leviers essentiels d'implication sont la confiance, le sentiment d'influence et la satisfaction perçue par les membres[\[21\]](#).

Enfin, une étude réalisée en 2021 sur les principaux guides de fonctionnement des associations en France (comme ceux de l'AFNOR, de l'ASTC ou de l'ESSEC) montre qu'il

est important de bien définir qui fait quoi dans une association, d'organiser clairement les groupes de décision, et de faire en sorte que les membres salariés ou bénévoles soient vraiment impliqués dans la vie de l'association.

Ces différentes études convergent vers une même idée : pour faire face aux fragilités actuelles, les associations ont tout intérêt à repenser leur gouvernance de manière plus collective, plus claire et plus ouverte.

Cela passe par la reconnaissance du rôle de chacun, la création d'espaces de dialogue réguliers, et une organisation interne qui donne à tous les membres les moyens de participer aux décisions.

Plusieurs types d'actions sont à considérer :

- Clarifier les rôles et responsabilités : définir précisément les missions des administrateurs, des dirigeants et des bénévoles afin d'assurer une gestion transparente. Diversifier les profils et les compétences des administrateurs
- Formation continue des membres : investir dans le développement des compétences des bénévoles et des salariés
- Améliorer la transparence : mettre en place des procédures de suivi et d'évaluation des actions associatives, et en communiquer les résultats aux adhérents.

2. Réaffirmer le projet associatif

Dans ce contexte, renforcer la gouvernance c'est préserver le sens du projet associatif et maintenir un cap durable et partagé, c'est affirmer sa raison d'être !

Le risque est réel : devenir des opérateurs adaptatifs plutôt que des forces politiques autonomes. Le Collectif des Associations Citoyennes, dans son rapport 2023, a entrepris une démarche de réappropriation de son projet à travers des temps partagés de relecture collective, considérant que « redonner la parole sur le cap, c'est renforcer la capacité à agir ensemble ». [\[22\]](#)

Le projet associatif est le socle de l'engagement des membres et le garant de l'identité de l'association. Il doit être régulièrement actualisé pour s'adapter aux évolutions sociétales et renforcer la légitimité de l'association. Cette nécessité de réaffirmation est primordiale.

3. Communiquer efficacement !

D'autres pistes peuvent être évoquées. La communication et le travail en réseau sont également importants.

Valoriser l'impact des actions associatives, notamment leur utilité sociale, auprès des habitants, des partenaires et des institutions pour renforcer le soutien et la crédibilité de l'association.

Développer le réseau et les alliances : mutualiser les ressources avec d'autres structures, intégrer des fédérations ou plateformes associatives pour renforcer son influence.

Au moyen de ces outils, les associations doivent être mieux à même d'affirmer leur autonomie tout en s'adaptant aux contraintes actuelles, garantissant ainsi leur mission au service de l'intérêt général.

4. Jouer collectif !

Dans ce contexte, les associations ne peuvent agir efficacement en silo et plébiscitent le travail en collectif (voir les résultats de l'[enquête de 2024](#) auprès du réseau). En s'appuyant sur des alliances, les associations gagnent en résilience face aux incertitudes, en crédibilité grâce à une parole unifiée, et en innovation par l'intelligence collective.

Intégrer un réseau ou bâtir des alliances stratégiques permet de mutualiser les ressources, les savoir-faire et les expériences, renforçant ainsi la capacité d'action de chaque structure. Sur le plan opérationnel, les réseaux permettent aux associations de mutualiser des moyens souvent limités : partage de locaux, co-financement de projets, fonctions supports ou encore organisation de formations communes. Ces collaborations concrètes allègent la charge administrative et financière de chaque structure, tout en optimisant l'impact des actions menées.

Ces synergies et alliances offrent également une visibilité accrue, une meilleure représentation des causes défendues et une influence renforcée auprès des décideurs. Face à des enjeux systémiques, une voix isolée peine à se faire entendre. En revanche, un réseau associatif structuré dispose d'une force de frappe bien supérieure pour interpeller les pouvoirs publics, influencer les politiques locales et défendre des causes communes.

Enfin, les stratégies d'alliances peuvent permettre l'émergence de projets ambitieux, portés par une diversité d'acteurs, pour répondre plus efficacement aux besoins des territoires et des populations accompagnées. Ces stratégies peuvent jouer un rôle clé dans la cohésion des territoires en favorisant la complémentarité des actions locales.

À l'heure où les défis sociétaux appellent des réponses collectives, s'inscrire dans une dynamique de réseau et des alliances n'est plus une option, mais une nécessité pour amplifier l'impact social de chaque association.

Conclusion

“Ces temps d'urgences nécessitent de nouvelles histoires. L'histoire doit changer.”

(Donna Haraway)

Dans ce moment de transformations radicales de la planète et de nos modes de vie, nous avons besoin d'écrire ensemble une nouvelle histoire, porteuse d'une autre vision du monde.” Ces mots introduisent la mise en récit de notre projet associatif “Cap sur 2032”[\[23\]](#). Ce récit du réseau de l'environnement, notre histoire collective, incarne une utopie, la vision du monde à laquelle nous aspirons. Cette utopie, c'est une société juste et écologique, respectueuse de tous les êtres vivants, qui préserve les communs et l'intérêt général.

Pour mener à bien notre projet nous nous appuyons sur 3 axes stratégiques. Nous pensons que le premier levier est culturel pour connaître et comprendre la situation (TRANSMETTRE). Nous savons que cela ne suffit pas. Il nous faut aussi réfléchir ensemble pour élaborer des actions à mettre en place. Le deuxième levier est donc social et coopératif (COLLABORER). Le troisième est politique et économique. C'est le temps des actes, de l'impact des histoires que l'on s'est racontées et de notre capacité à en faire une réalité (S'ENGAGER).

La place des associations dans la mise en œuvre de ce projet est cruciale. En effet, l'engagement associatif est au cœur de la transformation sociale et environnementale.

Mais cette note d'éclairage met en évidence la situation critique du secteur associatif, pilier de la cohésion sociale et de l'intérêt général. Le modèle économique associatif est sous pression, contraignant les structures à s'éloigner de leur cœur de mission pour répondre à des logiques de rentabilité. Pourtant, leur rôle de médiation entre nos concitoyens et les pouvoirs publics, leurs capacités à faire émerger des causes collectives et à porter l'innovation territoriale restent fondamentaux. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance, de réaffirmer le projet associatif et de valoriser l'engagement bénévole !

En plaçant la coopération au centre de l'action d'Ecopôle, nous nous engageons à défendre et promouvoir des valeurs communes, en collaboration avec notre réseau associatif et au-delà.

Pour un écosystème vivant : cultiver et dynamiser les liens ! L'association Ecopôle propose des mutualisations de ressources (outils, locaux, fonctions supports, etc.) et des partages d'expériences et pratiques (p'tits-déj' thématique, RdV d'Ecopôle, ateliers participatifs, accompagnement aux MSE, rencontres avec, comités de coordination, etc.). Vers l'extérieur, le projet vise également à développer des alliances afin d'amplifier notre impact en mutualisant les ressources et les compétences, tout en renforçant notre légitimité et capacité à innover et défendre les intérêts communs. Par ailleurs l'implication d'Ecopôle dans le réseau Guid'Asso[24] est à l'image de notre attachement au développement du fait associatif comme levier de la transition socio-écologique. Cet ensemble d'initiatives participe à promouvoir l'intérêt général et contribue à soutenir le fait associatif sur le territoire nantais.

2026 sera une année charnière pour Ecopôle, afin de faire Cap sur 2032, l'association va engager un rafraîchissement de ses feuilles de routes pour faire ricocher son projet associatif. Nul doute que la défense du fait associatif, comme rempart indispensable à la défense de l'intérêt général et des communs, sera au cœur des discussions et du projet.

“ Ne doutons jamais qu’un petit groupe d’individus conscients et engagés puissent changer le monde. C’est même de cette façon que cela s’est toujours produit ”. Margaret Mead

[1] <https://ecopole-nantes.cloudeezzy.com/s/7CPaKKGSoEpo49a>

[2] <https://www.observatoire-citoyens.fr/>

[3] https://observatoire.associations-itoyennes.net/?PagePrincipale/download&file=OCMA_RAPPORT_2025__WEB.pdf

[4] <https://lemouvementassociatif-pdl.org/wp-content/uploads/sites/4/2023/08/RapportMarchandisationweb.pdf>

[5] https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_09_Financement_associations.pdf

[6] Nombre de 49.3 sous Élisabeth Borne : 23 - <https://www.leparisien.fr/politique/113-utilisations-du-493-dans-la-ve-republique-quel-premier-ministre-detient-le-record-03-12-2024-LLOAXVH7YVD3VJQQ3HRPEX3BBI.php>

[7] https://lescommuns.org/#qu_est_que_que_les_commun

[8] Chapitre II : Dispositions relatives aux associations, fondations et fonds de dotation (Articles 12 à 23)

[9] Le Contrat d'Engagement Républicain – Guide pratique – Février 2023

[10] Exemple : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), le CER est requis. https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=12156&cerfaNotice=51781&utm_source=chatgpt.com

[11] Chapitre II : Dispositions relatives aux associations, fondations et fonds de dotation (Articles 12 à 23)

[12] <https://lemouvementassociatif.org/contrat-dengagement-republicain-le-desaccord-des-associations/>

[13] Alternatiba Poitiers : En septembre 2022, le préfet de la Vienne a demandé à la ville de Poitiers et à la communauté urbaine de retirer leurs subventions à cette association écologiste, en raison d'ateliers de désobéissance civile jugés incompatibles avec le CER. Les collectivités ont refusé, et l'affaire a été portée devant le tribunal administratif.

[14] <https://lemouvementassociatif.org/1ere-bougie-du-contrat-dengagement-republicain-lheure-du-bilan>

[15] <https://reporterre.net/Les-associations-se-sentent-menacees-par-le-Contrat-d-engagement-republicain>

[16] <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh/plaidoyer/alerte-contre-le-contrat-dengagement-republicain-?>

[17] <https://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-321-notice.html>

[18] Rapport d'information n° 321 (2017-2018), déposé le 21 février 2018 - <https://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-321-notice.html>

[19] [Lien vers la présentation](#) des résultats l'enquête par le groupe de travail lors de l'AG 2024 à La Montagne

[20] <https://www.associations-citoyennes.net/>

[21] Guillaume Plaisance - erudit.org

[22] associations-citoyennes.net

[23] <https://www.ecopole.org/wp-content/uploads/2023/10/ecopole-recit-vf-web.pdf>

[24] <https://lemouvementassociatif-pdl.org/nos-projets/guidasso/>